

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le Quinze Avril à 19h05, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur UGGERI Sébastien, 1<sup>er</sup> adjoint au maire.

Etaient présents : François ROUSSARD (arrivé à 19h12), Mariana NÉHOUE, Christine LE BONTÉ, Sophie DELAHAYE, Valérie LEMAÎTRE, Marianne MAILLARD, Emmanuel CROTEAU, Cédric RENAUD, Marion MAKARA, Sébastien UGGERI, Nicole BROUT, David LEFEBVRE

Etaient absent(e)s excusé(e)s : Sephora PENCRANE, Gabrielle BROCHAND DULAC donnant pouvoir à Sébastien UGGERI, Sébastien LAVANDIER,

Monsieur RENAUD Cédric a été désigné secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 03/04/2024

Date d'affichage en mairie des délibérations : 15/04/2024

Monsieur RENAUD Cédric a été désigné secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1- Adoption du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 02 avril 2024 ;
- 2- Approbation du Compte de Gestion 2023 ;
- 3- Approbation du Compte Administratif 2023;
- 4- Affectation du Résultat ;
- 5- Vote du BP 2024
- 6- Questions diverses

**Monsieur UGERRI Sébastien ouvre la séance du conseil municipal à 19h05.**

### **1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 Avril 2024 :**

Mesdames et Messieurs, pour commencer, je vous demande de bien vouloir procéder à l'adoption du procès verbale du conseil municipal du 02 Avril 2024.

Y a-t-il des remarques observations, ou interrogations sur ce procès-verbal ?

Madame LE BONTE demande à quelle date a été envoyé le document car elle ne l'a pas reçu.

Monsieur UGGERI lui indique que celui-ci a été envoyé le 10 avril.

#### **Adoption du procès-verbal du 02/04/2024.**

Le procès-verbal du 02/04/2024 a été adopté à la majorité sans que les observations de l'opposition soient formellement incluses.

**ADOPTÉ : À**

<b>Détail du vote : Adoption du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 04/01/2024</b>			
<b>Nombres de membres</b>	En exercice : 15	Présents : 12	Dont pouvoirs : 1
<b>Nombre de suffrages</b>	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTIONS</b>
	12		1 (Madame LE BONTE)



	-----	
	<b>Déficit</b>	<b>16 099.80 €</b>
<b>Report Déficit d'investissement 2023</b>		<b>105 825,46 €</b>
<b>Résultat de clôture :</b>		<b>89 725,66 €</b>

Madame LE BONTE souhaite prendre la parole pour présenter son analyse dont voici le contenu :

« Intervention de Mme LE BONTE sur l'avenir de Grossoeuvre : compte administratif 2023 et budget 2024

Aujourd'hui nous allons voter le compte administratif 2023 qui récapitule tous les flux financiers de la commune. Nous avons tardivement obtenu les documents budgétaires obligatoires pour le vote après un bras de fer pénible pour l'opposition. La situation était incongrue : depuis 2021 nous avons toujours reçu les documents budgétaires, parfois dans des délais un peu courts. Jamais de discussion sur ce point. Cette année, il y a eu un blocage...

Le 28 mars, lors de la commission finance, Mme le Maire a refusé de me transmettre les documents complets au prétexte, que ceux élaborés très sommairement étaient suffisants, notre commune n'étant qu'une petite commune. Ne réussissant pas à me faire entendre, j'ai fini par demander un report de vote pour exiger les documents financiers et l'application du nouveau délai légal de consultation des documents de 12 jours applicable dans toutes les communes de France.

Au grand dam des élus de la majorité, les services préfectoraux ont confirmé les règles, Ainsi, les droits à l'information des élus sont respectés et je vous sais gré d'avoir finalement repoussé le conseil de 12 jours. Cela n'a pas engendré de difficulté majeure de repousser au 15 avril : cependant, les foudres des conseillers majoritaires me sont tombées dessus en fin de dernier conseil. Passons cela, ce n'est en rien bien intéressant..

J'ai donc pu prendre le temps de la réflexion sur des documents financiers complets. J'ai ainsi reconstitué le quotidien de notre commune au travers des écritures comptables par exemple sur les dépenses et recettes de cantine ou encore l'évolution des recettes des impôts locaux. J'ai pu aussi mesurer l'impact des variations de recettes fiscales sur nos comptes ou encore considérer le poids des charges générales . En disposant des documents officiels nous avons ainsi l'occasion de croiser des données sur plusieurs années et d'évaluer l'impact des décisions prises au cours de l'année.

La situation financière de la commune est rétablie, nous avons reconstitué des réserves à un niveau correct de plus de 400 000 €. Le résultat financier est désormais satisfaisant, et c'est tant mieux.

Si ce résultat est positif, je tiens à souligner les efforts des habitants qui ont été substantiels : revalorisation des bases de calcul des impôts de 7,3% l'an dernier et 3,9% cette année ( les recettes nous ont rapporté en 3 ans 30 000 € de plus), augmentation des tarifs de cantine, du centre de loisirs, perte de services sur les entretiens de trottoirs, amplitude horaire réduite du périscolaire, etc. A ces efforts, il faut penser aussi à ceux qui ont été rajoutés sur les ménages par l'EPN ( hausse du prix de l'eau de 4,5 %, du transport scolaires ou lignes régulières (en 2023 et encore en 2024), piscine, impôts fonciers, réduction de la collecte des déchets, etc.

Alors, lorsque je constate du mieux de notre commune, je me dis : chouette, nous allons pouvoir lever le pied et remettre un peu de service public, là où les habitants attendaient des progrès promis en 2020. Au vu de ce budget 2024, il n'y a pas beaucoup d'enthousiasme : pas de réflexion sur la qualité de la cantine, pas plus de salles pour des associations, pas plus de liaisons de transports en commun, pas d'avancée sur un plan de mobilité douce sur notre village, etc. Oui, mais nous avons le Carré des Loisirs qui fonctionne très bien et c'est tant mieux on a eu peur... Mais le coût est toujours incertain, pourvu que le coût final sera moindre que celui du SIVU cigale.

Donc nous n'avons qu'un seul projet d'investissement en 2024 : la réserve incendie. Je ne conteste pas son utilité, c'est une source de sécurité pour tous les quartiers. Cependant, je trouve que c'est bien peu. Au niveau du fonctionnement rien de nouveau, donc les habitants peuvent encore se lamenter sur la détérioration de notre cadre vie : peut-être devraient-ils encore accentuer leurs efforts et prendre leurs binettes pour nettoyer tous les caniveaux ?

J'entends bien que le projet « village d'avenir » va prendre du temps dans son exécution, mais rien n'empêche d'aller toujours de l'avant, même petitement, pour améliorer le quotidien de nos concitoyens.

J'espère qu'aujourd'hui nous pourrons prendre le temps de discuter de notre village sereinement pour donner un avenir radieux à Grossoeuvre. Vous allez encore me reprocher d'écrire beaucoup, c'est pour l'instant ma seule option, et cela ne coute pas un centime à la commune. De quoi vous réjouir ! »

Monsieur UGGERI répond à Madame LE BONTE qu'il était présent également à la commission finance et qu'il n'y a pas eu de blocage sur les informations.

Concernant les taxes, Monsieur UGGERI précise que la revalorisation des taux est générale et non pas communale.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

⇒ **APPROUVE** le compte administratif 2023.

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents.

Détail du vote : Approbation du Compte Administratif 2023			
Nombres de membres	En exercice : 15	Présents : 12	Dont pouvoirs : 1
Nombre de suffrages	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTIONS</b>
	13	0	0

#### 4. Délibération: AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 /

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023,

Considérant et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2022	Virement à la section Investissement	Résultat de l'exercice	Restes à réaliser 2023 à payer	Restes à réaliser 2023 à percevoir	Solde net des RàR	Résultat De clôture
<b>Investissement</b>	- 105 825.46€		16 099,80€				-89 725,66€
<b>Fonctionnement</b>	342 088.51€	-89 725.66€	187 643,36€				440 006,21€

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (*le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement – déficit - de la section d'investissement*),

Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	529 731.87€
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	89 725.66 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	440 006.21 €
Total affecté au c/1068 :	89 725.66€
Déficit à reporter (ligne 001)	89 725.66€
Excédent à reporter (ligne 002)	440 006.21€

Réuni sous la présidence de Monsieur UGGERI Sébastien, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal

**DÉCIDE** d'affecter le résultat selon les tableaux ci-dessus.

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents.

ADOPTÉ :

Détail du vote : Affectation du résultat de l'exercice 2023			
<b>Nombres de membres</b>	En exercice : 15	Présents : 12	Dont pouvoirs : 1
<b>Nombre de suffrages</b>	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTIONS</b>
	13	0	0

##### 5. APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2024 :

Monsieur UGGERI présente le budget primitif 2024 avec les derniers éléments connus. Il est donc procédé au vote du budget primitif 2024 qui se résume comme suit :

###### Section de fonctionnement :

Dépense 874 863,36 €  
Recettes 939 700 €

###### Section d'investissement :

Dépenses 214 859,66 €  
Recettes 214 859,66 €

Un résultat sur fonctionnement prévisionnel de 64 836,64 €.

Madame LE BONTE demande des prévisions sur les charges à venir.  
Monsieur UGGERI explique qu'elle aura les explications ultérieurement.  
Madame LE BONTE trouve que 60 000€ de charge supplémentaire est excessif et se pose des questions sur le nombre de postes créés pour le « Carré des Loisirs ».  
Monsieur UGGERI lui répond que toutes les informations nécessaires pourront lui être transmises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE** :

- Sachant que l'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature au niveau du chapitre pour la section fonctionnement et investissement
- Sachant que le présent budget a été voté avec reprise de l'exercice n-1 après vote du compte administratif n-1
- Sachant que le budget pour l'exercice 2024 est équilibré en recettes et en dépenses

**ADOPTÉ** : à la majorité des membres présents.

Détail du vote : Approbation du budget primitif 2024			
Nombres de membres	En exercice : 15	Présents : 12	Dont pouvoirs : 1
Nombre de suffrages	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTIONS</b>
	12	0	1 (Christine LE BONTE)

#### 6. Questions diverses :

Une question Facebook pendant la retransmission du conseil concernant la date du marquage au sol et notamment celui de l'école.  
Monsieur UGGERI répond que cela aura lieu courant 2024.

FIN DU CONSEIL A 20h05

Monsieur RENAUD Cédric

*Pour le Maire  
L'Adjoint délégué,*

